



N° 14/2024

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA

À l'attention
du Président ou de la Présidente
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence	Date
		F/NTC/ALL-CEL	25 mars 2024

Règlement de la Coupe des régions de l'UEFA 2024/25

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le règlement susmentionné a été approuvé par le Comité exécutif de l'UEFA le 7 février 2024 et qu'il est maintenant disponible sur le [portail Documents de l'UEFA](#).

La plupart des changements concernent la mise à jour de clauses standard appliquées de manière cohérente dans toutes les compétitions de l'UEFA, et certains étaient déjà appliqués lors de la saison 2023/24. Par conséquent, nous n'énumérerons dans la présente lettre que les changements les plus importants.

Changements structurels

Certains articles ont été déplacés et de nouveaux chapitres créés afin que les règles ajoutées au fil des ans figurent dans un ordre plus logique et qu'il soit plus facile de trouver les articles.

Principaux amendements

Responsabilités des associations

- Comme dans toutes les compétitions de l'UEFA, un nouvel alinéa sur la responsabilité sociale du football a été ajouté pour sensibiliser les équipes participantes à ce sujet.
- Un nouvel alinéa a été ajouté afin de souligner le fait que les équipes doivent utiliser la plateforme TIME pour communiquer avec leurs adversaires.

Trophée, plaquettes et médailles

- Cet alinéa a été adapté afin de tenir compte uniquement des matches de la phase finale pour l'attribution du trophée du respect et du fair-play, conformément aux règlements des compétitions pour équipes nationales juniors.

Phases de la compétition, formule et formation des groupes

- Plusieurs alinéas ont été adaptés afin de refléter la formule du tour préliminaire, qui comprend désormais uniquement des minitournois entre deux groupes de trois équipes, alors que, dans l'édition précédente, il y avait un mélange de minitournois et de matches à élimination directe.

Dates et calendrier des matches

- Cet alinéa donne davantage de flexibilité pour les minitournois à trois équipes. Les équipes peuvent se mettre d'accord entre elles sur qui seront les équipes 2 et 3 (dates d'arrivée et de départ différentes). À défaut, les places sont déterminées par la position des équipes dans le groupe à l'issue du tirage au sort.

Liste de joueurs

- Les listes définitives des joueurs doivent être remplies avant 12h00 HEC (au lieu de 15h00 HEC) la veille de la première journée de matches pour toutes les phases de la compétition.

Terrains de jeu

- La formulation relative à l'arrosage supplémentaire de la pelouse a été modifiée, de sorte qu'il relève désormais de la responsabilité de l'association organisatrice pendant la phase de qualification.

Approbation de la tenue de jeu et Couleurs

- Ces alinéas ont été mis à jour afin de mentionner le nouvel outil en ligne que les équipes doivent utiliser pour soumettre les couleurs approuvées de leur tenue de jeu pour chaque match et de clarifier qui valide les couleurs, selon qu'il s'agit de la phase de qualification ou de la phase finale.

Feuille de match et Remplacements de joueurs

- Le règlement précise désormais que les feuilles de match sont échangées automatiquement au plus tôt 75 minutes avant le coup d'envoi et qu'une fois échangées, aucun changement n'est autorisé, sous réserve de certaines exceptions mentionnées à l'alinéa 46.01.

Espace dédié à la compétition

- La formulation a été mise à jour et il est désormais précisé que les personnes indiquées sur la feuille de match doivent prendre place sur le banc de touche ou à proximité immédiate, à côté ou derrière celui-ci, pendant le match.
- Le règlement autorise désormais jusqu'à cinq remplaçants à s'échauffer simultanément, si l'espace le permet, par cohérence avec les règlements des autres compétitions.

Dispositions financières pour la phase de qualification

- Comme le tour préliminaire comprend maintenant des minitournois entre deux groupes de trois équipes, l'alinéa 55.03, qui concerne la contribution financière créditée à l'association organisatrice, s'applique.

Droits commerciaux liés à la phase finale

- Un alinéa a été ajouté, qui indique que les équipes sont tenues de soutenir les programmes commerciaux pendant les phases finales.

Questions relatives aux médias

- Ce chapitre a été mis à jour afin de tenir compte des spécificités de la Coupe des régions.

Annexe B

- Les trois points suivants ont été déplacés de la partie principale du règlement à l'annexe B :
 - B4 : Exigences relatives au coordinateur des données du site
 - B6 : Exigences relatives aux vestiaires des terrains d'entraînement
 - B.8.1 : Règles relatives au compte à rebours avant le coup d'envoi
- Deux nouveaux points ont été ajoutés à l'annexe B :
 - B.8.2 : Exigences en matière de restauration
 - B.8.3 : Film technique

Annexe C : Agencement autour du terrain

- Le plan de l'agencement autour du terrain a été inclus dans le règlement.

Classement par catégories des associations membres de l'UEFA pour le financement des minitournois (saison 2024/25)

Le classement par catégories des associations membres de l'UEFA pour le financement des minitournois sera disponible sur le portail [Documents de TIME](#) à partir du 5 juillet.

Phase finale

L'organisateur de la phase finale sera confirmé d'ici à la fin 2024 parmi les huit équipes qualifiées. La phase finale aura lieu en juin ou juillet 2025.

Licence d'entraîneur

Il est recommandé, que les matches soient joués sous la direction d'un entraîneur principal titulaire d'une licence C de l'UEFA en cours de validité ou d'une attestation de reconnaissance de compétences de l'UEFA en cours de validité équivalente à la licence requise. Ce critère devrait devenir obligatoire à partir de la Coupe des régions 2026/27.

Si vous avez des questions concernant ce règlement, veuillez envoyer un message à MensYouthCompetitions@uefa.ch.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

U E F A



Theodore Theodoridis
Secrétaire général

Copie

- Comité exécutif de l'UEFA
- Commission du football junior et amateur de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- FIFA, Zurich